



Conseil économique et social

Distr. générale
20 juillet 1998
Français
Original: anglais

Session de fond de 1998

New York, 6-31 juillet 1998

Point 2 de l'ordre du jour

Accès aux marchés : faits nouveaux intervenus depuis le Cycle d'Uruguay, incidences, perspectives et problèmes, en particulier pour les pays en développement et les pays les moins avancés, dans le cadre de la mondialisation et de la libéralisation

Résumé du Président : débat de haut niveau du Conseil économique et social (6-8 juillet 1998)

1. Le débat de haut niveau de la session de fond de 1998 du Conseil économique et social a eu lieu du 6 au 8 juillet 1998. Après des déclarations liminaires du Président du Conseil et du Secrétaire général de l'ONU, le Conseil a tenu un dialogue de haut niveau sur l'évolution de l'économie mondiale avec le Directeur général du Fonds monétaire international (FMI), le Président de la Banque mondiale, le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le Directeur général adjoint de l'Organisation mondiale du commerce. Après la conclusion du dialogue de haut niveau avec les chefs de secrétariat des institutions financières internationales et des organisations du commerce, le Conseil a tenu un débat de haut niveau sur le thème «Accès aux marchés : faits nouveaux intervenus depuis le Cycle d'Uruguay, incidences, perspectives et problèmes, en particulier pour les pays en développement et les pays les moins avancés, dans le cadre de la mondialisation et de la libéralisation», à l'issue duquel, pour la première fois dans son histoire, le Conseil a adopté un communiqué ministériel.

2. Une table ronde animée par le Secrétaire général adjoint a eu lieu le 7 juillet avec les participants suivants : M. F. Bergsten, Directeur de l'Institute for International Economics, M. J. Bhagwati, professeur à l'Université Columbia et Mme

M. Livanos Cattai, Secrétaire générale de la Chambre de commerce internationale. Le sujet de la table ronde était le suivant : «L'accès aux marchés : au-delà du Cycle d'Uruguay».

I. Déclarations liminaires

3. Le Président du Conseil a évoqué, dans sa déclaration liminaire, la crise économique traversée par l'Asie, qui montrait clairement que, si l'intégration au marché mondial pouvait être source de grands avantages, elle comportait aussi de sérieux risques si elle n'était pas correctement gérée. Aucun pays ne pouvait s'isoler des conséquences des événements survenant ailleurs. Il était spécialement important de concevoir des moyens mondiaux de réaction rapide à l'aide desquels les gouvernements et les institutions internationales, de concert avec le secteur privé, les organisations syndicales et les associations de citoyens, pourraient coopérer pour prévenir efficacement les crises et y remédier rapidement lorsqu'elles frappent. Les tensions actuelles dans le système financier et commercial montraient qu'il fallait orienter les forces de la mondialisation vers un plus grand équilibre entre les impératifs de la croissance économique, de la justice

sociale, des droits des travailleurs, de l'égalité entre les sexes et de la protection de l'environnement. Elles interpellaient toutes les institutions internationales et mettaient à l'épreuve l'efficacité du système multilatéral tout entier.

4. Le Président a souligné qu'il était désormais bien évident qu'aucune organisation internationale ni aucun pays n'avait aucune chance véritable d'aider à mener le monde vers une plus grande stabilité économique et sociale par la seule vertu de ses propres recettes de politique économique et de sa propre interprétation des événements. Il fallait développer progressivement une vision de politique économique intégrée, exprimant les objectifs collectifs de la communauté internationale. Il n'était pas possible de poursuivre des politiques sectorielles indépendantes pour traiter de problèmes intégrés, complexes et systémiques. Le Président a relevé que ce dialogue de haut niveau et ceux qui lui feraient suite donnaient au Conseil la possibilité d'aider à forger une compréhension partagée des problèmes et à définir l'orientation générale des actions capables d'y remédier.

5. Le Secrétaire général a observé, dans sa déclaration, que l'état du monde ouvrait aujourd'hui des perspectives sans précédent de paix et de sécurité. Pourtant, la communauté internationale semblait mal équipée pour tirer pleinement parti de cette chance exceptionnelle. Une richesse extraordinaire coexistait avec la misère chronique. Les habitants du monde entier étaient partagés entre les espoirs engendrés par des décennies de progrès remarquable et la crainte de bouleversements futurs. Ces espoirs et ces craintes étaient mondiaux, tout comme l'économie et les marchés. Or les politiques, elles, étaient locales et le fossé se creusait entre les exigences des citoyens et ce que les gouvernements pouvaient leur apporter. Alors qu'il y avait toutes les raisons d'apprécier et d'entretenir les réalisations permises par le système d'échanges commerciaux internationaux, la crise asiatique venait rappeler que des facteurs comme les finances, l'économie et les forces sociopolitiques travaillent ensemble pour façonner le monde et, parfois, l'ébranler aussi.

6. Le Secrétaire général a déclaré que, pour l'Organisation des Nations Unies, trois grandes remarques s'imposaient. Tout d'abord, la crise avait produit son effet le plus dévastateur sur la marginalisation de la société : elle menaçait d'anéantir des années de progrès dans la lutte contre la pauvreté et la promotion des droits de la femme. Ensuite, les pays en développement étaient moins capables de résister aux retombées de la crise que leurs homologues développés. Enfin, l'interdépendance des nations avait un complément essentiel : l'interdépendance des problèmes. Les finances, le commerce, l'exercice du pouvoir et la justice sociale étaient intimement liés.

7. L'économie mondiale ouverte et inclusive était le moyen le plus prometteur de répandre largement les avantages de la mondialisation, a souligné le Secrétaire général. Cependant, il ne fallait pas prendre à la légère la peur suscitée par la mondialisation. Il appartenait aux pouvoirs publics de montrer que les impératifs mondiaux pouvaient coexister avec les besoins locaux. Il fallait choisir entre le repli sur des points de vue purement locaux et l'adoption d'une perspective plus mondiale. L'une des questions essentielles était de savoir si la communauté internationale déciderait d'utiliser les institutions à sa disposition. Elle n'avait en réalité pas le choix car il serait pour elle douloureux de renoncer au multilatéralisme.

II. Dialogue de haut niveau

8. Le Directeur général du FMI a déclaré que la communauté internationale devait soutenir les programmes d'ajustement des pays les plus gravement touchés par la crise asiatique. Il était essentiel aussi que les pays dont la balance des paiements était excédentaire recyclent les excédents sous la forme de prêts et d'une aide humanitaire non liés aux pays en cours d'ajustement. En tant que créanciers, ils devaient être prêts à accorder des conditions généreuses pour la restructuration de leurs créances et disposés à soutenir la reprise économique en Asie en accordant des prêts nouveaux. Avant tout, ces pays devaient garder leurs marchés ouverts. Les pays qui poursuivaient une forte libéralisation progressive du commerce extérieur, dans le contexte de réformes économiques générales et de politiques tournées vers le marché, parviendraient à la croissance et amélioreraient les résultats de leur commerce extérieur. Quant aux pays industrialisés, ils devaient assouplir les restrictions des importations. Ils devaient cependant éviter de substituer aux obstacles tarifaires et non tarifaires des mesures de protection administrées, comme les restrictions antidumping.

9. En coopération avec la Banque mondiale, le FMI étudiait les moyens d'accélérer les réformes des entreprises publiques et du secteur financier, d'améliorer l'évaluation des besoins d'investissement à moyen terme, d'augmenter la capacité d'absorber les financements extérieurs et d'identifier les conséquences sociales néfastes qui pouvaient accompagner les réformes. Pour protéger le monde contre les crises financières, la surveillance exercée par le Fonds devait gagner en efficacité et il fallait renforcer la transparence des finances internationales. Le FMI pouvait jouer un rôle central pour prévenir les crises en encourageant ses membres à renforcer leurs politiques macroéconomiques et leurs secteurs financiers.

10. Le Président de la Banque mondiale a déclaré que la Banque s'était efforcée d'aider les pays les plus gravement touchés par la crise financière asiatique. La crise ne touchait pas un pays particulier et les problèmes de l'Asie du Sud-Est avaient des conséquences pour tous les pays sous une forme ou une autre. La Banque mondiale avait aussi fait porter spécialement son action sur les aspects structurels et sociaux de la crise, notamment les problèmes liés à la pauvreté. Elle cherchait à aider les compartiments de l'économie les plus touchés, notamment les zones rurales, pour agir par des programmes sociaux de base capables d'apporter l'espoir à la population. La stabilité et la paix n'étaient pas possibles sans stabilité sociale et sans espoir. Des mesures étaient en cours pour adapter les systèmes financiers, judiciaires et réglementaires en créant le cadre indispensable à la réussite des activités du FMI. Avant d'obtenir l'accès aux marchés, les pays devaient créer une base économique fondamentale, notamment une infrastructure et la capacité d'attirer les investissements étrangers. L'une des fonctions essentielles de la Banque mondiale était d'aider les pays à se doter d'un tel cadre. Il fallait aussi que la transparence règne entre pays emprunteurs et pays prêteurs afin d'éviter les distorsions dues à la corruption, à la délinquance et aux détournements de fonds.

11. Le Secrétaire général de la CNUCED a souligné que la crise asiatique avait touché les pauvres avec une violence particulière en raison de la chute brutale des prix des produits de base et des prix à l'exportation de certaines marchandises. Les crises financières récentes s'étaient produites parce que les gouvernements concernés, notamment, n'avaient pas géré correctement l'intégration de leurs pays aux marchés des capitaux. Des politiques nationales correctement conçues pouvaient aider à gérer les crises financières, à limiter les risques de dommages durables et à restaurer la croissance économique. Cependant, quand une crise économique devenait un problème systémique, il fallait aussi agir à l'échelon mondial. La crise asiatique n'était que la dernière en date d'une succession de crises financières qui perturbaient l'économie mondiale depuis l'écroulement du système de Bretton Woods. La communauté internationale n'avait toujours pas appris à gérer ce désordre économique. Il serait souhaitable de procéder à une réévaluation honnête de la réaction de politique internationale pour en apprécier les points forts et les faiblesses. Le Secrétaire général de la CNUCED a fait observer également qu'il était beaucoup plus difficile de gérer l'intégration aux marchés financiers internationaux que de réussir à s'insérer dans le système des échanges commerciaux internationaux. Il n'était pas possible de pousser les pays en développement à une libéralisation financière prématurée qui les priverait des moyens de proté-

ger leurs économies contre l'instabilité financière internationale et les mouvements imprévisibles des capitaux spéculatifs.

12. Le Directeur général adjoint de l'Organisation mondiale du commerce a déclaré que le cinquantième anniversaire du système multilatéral d'échanges commerciaux, célébré six semaines auparavant, prouvait l'existence d'un consensus virtuel dans toutes les régions sur le bien-fondé des échanges commerciaux ouverts et de l'intégration économique dans le respect de la prééminence du droit. De plus en plus, les règles fondamentales définies par l'Organisation mondiale du commerce se répandaient et gagnaient du terrain dans des domaines nouveaux allant de la politique des investissements et de la concurrence aux politiques de l'environnement, du développement, de la santé et du secteur social. Les problèmes qui surgissaient devaient être envisagés comme autant d'objets d'une politique plus vaste qui appelaient des solutions de plus grande portée et plus intégrées. Les pays en développement étaient de plus en plus présents dans le système mondial d'échanges commerciaux. Beaucoup d'entre eux s'affirmaient comme d'importantes puissances commerciales. Plus remarquable encore était peut-être l'adoption de mécanismes contraignants perfectionnés pour le règlement des différends commerciaux. Même le plus petit pays pouvait aujourd'hui s'adresser à l'Organisation mondiale du commerce pour défendre ses intérêts en invoquant des règles communes dont le respect pouvait être assuré. Néanmoins, tout un ensemble de mesures tarifaires continuaient à restreindre les exportations en provenance des pays en développement et les normes nationales et internationales applicables aux produits étaient difficiles à respecter, ce qui réduisait les possibilités d'exportation pour les pays les moins avancés. Dans le domaine du commerce des services, beaucoup restait à faire également pour libéraliser davantage.

13. Dans le dialogue qui s'est ouvert ensuite entre le Conseil et le Directeur général du FMI, le Président de la Banque mondiale et le Secrétaire général de la CNUCED, la crise asiatique a retenu considérablement l'attention. On a relevé à ce sujet que, si certaines insuffisances des politiques financières et monétaires nationales avaient une part de responsabilité dans les problèmes rencontrés en Asie et ailleurs, les difficultés n'auraient cependant pas atteint de semblables proportions si les organismes prêteurs opérant sur les marchés internationaux n'avaient pas pris des risques excessifs. On a fait état également de la préoccupation causée par la faiblesse récente du yen, qui ouvrait une crise dans la crise. Cette situation faisait peser une grave menace sur la reprise amorcée dans certains pays.

14. Quant aux moyens de prévenir les crises futures, on a relevé que la gravité et la rapidité de la crise asiatique avaient

mis en évidence le besoin d'une capacité de réaction mondiale rapide pour éviter et dénouer les crises dans l'avenir. Il faudrait renforcer et adapter à cette fin les institutions multilatérales et donner plus de cohérence aux décisions de portée générale. Une réévaluation honnête de la réaction internationale, en dehors de tous préjugés, s'imposait également. En outre, tous les pays devaient surveiller à tout moment tous les paramètres socioéconomiques. Les plus essentiels étaient notamment le bon état du système bancaire, l'absence d'une accumulation insoutenable de financements à court terme et l'exercice du pouvoir dans la transparence et la responsabilité. La transparence dans les opérations internationales de prêt et d'emprunt avait aussi une importance cruciale par rapport aux mouvements excessifs des capitaux à court terme et spéculatifs et par rapport aux problèmes de la corruption et de la gestion de la dette dans l'économie. Il fallait en outre établir des procédures plus efficaces pour faire participer le secteur privé à la prévention et au règlement de la crise de l'endettement. Afin de bénéficier des avantages de la mondialisation tout en maintenant ses risques au minimum, les pays en développement devaient aussi continuer à libéraliser leur commerce extérieur et les contrôles des capitaux en portant toute l'attention nécessaire à l'échelonnement et à la solidité de la situation financière et de la position de la balance des paiements. Mais les pays en développement ne devaient pas non plus être poussés à une libéralisation financière prématurée. Le dialogue utile sur ces questions, tenu lors de la réunion de haut niveau du Conseil économique et social et des institutions de Bretton Woods le 18 avril 1998, a été mentionné par de nombreux orateurs et l'organisation de réunions semblables à l'avenir a été demandée.

15. À propos de la libéralisation du commerce et de l'accès aux marchés, on a relevé que la libéralisation du commerce extérieur et l'accès aux marchés devaient être envisagés aussi dans le contexte de l'élimination de la pauvreté, qui était le but ultime des efforts de développement. Pour cette raison, la fourniture des services de base, la création d'une infrastructure appropriée et l'investissement dans le développement humain étaient autant de conditions préalables pour qu'un pays en développement tire avantage du moindre élargissement de l'accès de ses marchandises au marché mondial. On a relevé également que les exportations des pays en développement se heurtaient toujours à de nombreux obstacles tarifaires et non tarifaires, que des crêtes tarifaires s'appliquaient toujours et que l'escalade des tarifs n'avait pas cessé. La libéralisation devait se poursuivre aussi dans ces domaines du commerce extérieur. D'autre part, le système des échanges commerciaux internationaux ne pouvait pas être envisagé isolément des autres préoccupations de développement ni des autres problèmes connexes. Pour cette raison, l'ordre du jour

futur au sujet du commerce multilatéral devrait être orienté vers une libéralisation générale des échanges commerciaux.

16. Au sujet de la cohérence du système des Nations Unies, on a souligné que la coopération et la coordination à l'intérieur du système des Nations Unies, entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions financières internationales, et entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation mondiale du commerce étaient essentielles pour préparer les futures négociations commerciales et pour chercher des solutions aux autres grands problèmes. On a observé également qu'un renforcement du dialogue et de la collaboration s'étaient déjà produits dans le système des Nations Unies. Il s'agissait maintenant de partir des progrès accomplis pour arriver à une complémentarité et une cohérence plus grandes dans la gestion de l'économie mondiale.

III. Débat de haut niveau

17. Les intervenants ont reconnu généralement que le commerce mondial libéralisé était un moyen essentiel de promouvoir la croissance et le développement, et d'éliminer la pauvreté.

18. Un engagement sans réserve en faveur du système multilatéral d'échanges commerciaux a été exprimé. Le Cycle de négociations commerciales multilatérales d'Uruguay avait donné naissance à un système commercial multilatéral plus ouvert, réglementé et prévisible; il avait aussi amélioré sensiblement les conditions d'accès aux marchés. On a demandé le plein respect et l'entière application des engagements pris lors du Cycle d'Uruguay, considérés comme essentiels pour la crédibilité du système commercial multilatéral.

19. On a déploré le manque de progrès dans l'application des dispositions sur le traitement spécial et différentiel au profit des pays en développement et demandé instamment qu'il soit fait preuve d'un engagement plus solide et que des mesures concrètes soient prises pour donner effet à ces positions. À cet égard, on a rappelé que les partenaires commerciaux devaient garantir le plein accès aux marchés aux pays en développement et que les pays industrialisés devaient envisager d'accorder unilatéralement le régime de franchise aux pays en développement à titre préférentiel. Cependant, de nombreux pays développés considéraient effectivement l'intégration des pays en développement au système commercial mondial comme l'un des objectifs primordiaux de leur politique du développement et accordaient donc l'accès préférentiel à leur marché à tous les pays en développement pour la quasi-totalité des exportations de ces pays.

20. On a souligné que d'importants obstacles tarifaires et non tarifaires à l'accès aux marchés gênaient considérablement les échanges dans de nombreux secteurs dont beaucoup intéressaient particulièrement les pays en développement et les pays les moins avancés. On a exprimé l'opinion que l'application des résultats du Cycle d'Uruguay était incomplète dans de nombreux secteurs importants qui intéressaient particulièrement les pays en développement. On a relevé qu'il n'y avait guère d'intégration commercialement significative des textiles et des vêtements au système commercial multilatéral jusqu'à présent et que les subventions à l'agriculture dans les pays développés gênaient les exportations agricoles des pays en développement et entravaient leurs efforts pour parvenir à la sécurité alimentaire. On a rappelé aussi que les pays en développement, dont un nombre jamais atteint auparavant avaient participé activement à la libéralisation multilatérale des échanges commerciaux, avaient tiré d'importants avantages de leur participation, notamment du point de vue de l'amélioration de l'accès aux marchés des pays développés.

21. On a demandé qu'un ordre du jour complet soit établi pour la poursuite de la libéralisation des échanges commerciaux conformément aux intérêts de tous les membres de l'Organisation mondiale du commerce. On a souligné que le lancement d'un cycle de négociations commerciales du nouveau millénaire s'imposait pour trouver une solution aux problèmes d'une économie mondialisée et l'on a soutenu que les négociations sur la libéralisation plus large de l'agriculture et des services devaient s'inscrire dans un cadre de négociation plus vaste qui permettrait de tenir compte des intérêts de tous les membres d'une manière équilibrée. Un appui s'est exprimé en faveur d'un cadre multilatéral de règles sur l'investissement et la concurrence dans le secteur des services et sur l'intégration du développement durable à l'ordre du jour de la libéralisation multilatérale du commerce.

22. On a mentionné l'accord conclu à la deuxième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce sur l'établissement d'un programme de travail en vue de la réunion ministérielle suivante. On a demandé la mise au point d'un ordre du jour complet pour la poursuite de la libéralisation, tenant compte des intérêts de tous les membres et capable de produire des résultats à bref délai. En outre, tous les partenaires ont été invités à fixer activement leurs priorités en vue d'un cycle de négociations commerciales multilatérales.

23. On a déploré les mesures prises par des membres de l'Organisation mondiale du commerce qui étaient en contradiction avec l'esprit des accords commerciaux multilatéraux, notamment les mesures d'urgence (comme les mesures de

sauvegardes transitoires, les règles unilatérales d'origine ou les reports dans l'application de l'accord sur les textiles et les vêtements). Les pays importateurs développés ont été invités à oeuvrer de bonne foi vers l'intégration totale du secteur des textiles et des vêtements au système. L'abus des mesures antidumping et l'usage de mesures commerciales discriminatoires figuraient parmi les moyens à rejeter. Certaines délégations ont souligné que les mesures unilatérales et l'application de lois nationales qui produisaient des effets extraterritoriaux devaient être exclues totalement de l'arsenal de la politique commerciale à l'égard du système commercial multilatéral.

24. Les examens obligatoires de divers accords, notamment l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle liés au commerce, y compris le commerce des marchandises contrefaites, l'Accord sur les mesures concernant les investissements liés au commerce et, surtout, l'Accord sur les règles et procédures applicables au règlement des différends¹, avaient eux aussi une importance considérable, a-t-on souligné. À cet égard, on a fait observer que l'Accord sur le règlement des différends devrait notamment prévoir une aide technique et juridique plus grande pour les pays en développement afin de rendre le mécanisme judiciaire de l'Organisation mondiale du commerce plus accessible à ces derniers.

25. Le manque de capacités techniques des pays en développement a été considéré comme un grand désavantage dans les efforts entrepris par ces pays pour tirer plus pleinement profit des accords commerciaux multilatéraux. On a souligné qu'il importait de procurer l'assistance technique nécessaire aux pays en développement. Beaucoup de délégations ont fait état de l'appui que leur pays procure aux pays en développement dans ce domaine et mis en relief l'accès préférentiel aux marchés que leur pays accorde aux pays en développement.

26. On a relevé cependant qu'il ne suffisait pas de garantir l'accès aux marchés pour que des recettes d'exportation s'ensuivent. La compétitivité ne se fondait pas seulement sur la qualité et le prix des produits, mais venait aussi d'autres facteurs connexes comme les bonnes pratiques de production et le financement correct des exportations. En outre, les avantages comparatifs n'étaient pas immuables dans le temps et ne garantissaient pas la réussite dans le long terme.

27. Une délégation a souligné que, si la notion de promotion et d'augmentation des exportations était acceptée universellement comme un moyen de créer la richesse, l'importance des importations était rarement vue dans la même lumière. Pour cette délégation, son pays, qui accordait un accès libéral aux marchés, donnait des emplois sur son territoire et tout autour du globe.

28. L'existence de saines politiques macroéconomiques et d'un cadre juridique et économique favorable à la croissance d'un secteur économique privé dynamique a été jugée essentielle pour améliorer la capacité des pays de pratiquer le commerce extérieur. Ont été jugés également importants : l'existence d'un environnement favorable aux investissements; le bon exercice du pouvoir; une saine politique de la concurrence; la valorisation des ressources humaines dans les secteurs du commerce extérieur; les services d'appui au commerce extérieur; la solidité des institutions publiques s'occupant du commerce extérieur et le développement de l'infrastructure liée au commerce extérieur.

29. On a estimé qu'un cadre multilatéral de règles sur les investissements et la concurrence dans le secteur des services devrait avoir un effet particulièrement stimulant sur l'investissement étranger direct. On a souligné qu'il était important d'examiner les questions du commerce électronique.

30. L'intégration des pays les moins avancés au système commercial mondial était une priorité pour tous. On a suggéré un certain nombre de mesures pour améliorer les conditions d'accès de ces pays aux marchés et pour augmenter leur capacité d'offre, notamment l'application complète et effective du Plan d'action pour les pays les moins avancés adopté à la première Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce et du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce, y compris pour la création de capacités humaines et institutionnelles pour aider les pays les moins avancés dans leur commerce et leurs activités liées au commerce², adopté à la réunion de haut niveau sur les initiatives intégrées pour le développement du commerce des pays les moins avancés, tenue en octobre 1997; l'octroi de l'accès en franchise à tous les produits et l'élimination de toutes les restrictions quantitatives des importations pour les pays les moins avancés; la cessation de l'escalade tarifaire; l'élimination des éléments temporaires dans le traitement spécial et préférentiel accordé aux pays les moins avancés dans les accords commerciaux multilatéraux.

31. On a mentionné les mesures préférentielles récentes en faveur des pays les moins avancés, notamment sous la forme d'améliorations dans les mécanismes du système généralisé de préférences (SGP). On a souligné que les pays les moins avancés eux-mêmes devaient poursuivre leurs efforts pour créer un cadre macroéconomique correct, particulièrement en instaurant une pratique du pouvoir transparente et responsable, en faisant des investissements dans les services sociaux de base et en s'ouvrant au commerce international et aux investissements.

32. Les engagements à aider les pays les moins avancés et les pays africains ont été renouvelés et des initiatives bilatérales

en faveur de ces pays ont été portées à l'attention du Conseil; la communauté internationale a été invitée à continuer ses efforts pour élargir l'accès aux marchés pour les produits dont l'exportation intéresse l'Afrique, et à appuyer l'action entreprise par l'Afrique pour se diversifier et créer une capacité d'offre. Il fallait également soutenir la coopération Sud-Sud dans le domaine du commerce extérieur et dans les autres domaines.

33. On a relevé l'importance de l'aide publique au développement (APD). On a souligné que l'APD assurait des flux financiers externes vers les pays qui ont des difficultés à mobiliser les ressources internes et à attirer l'investissement étranger direct. L'APD finançait le développement des secteurs que n'atteignaient pas les flux privés et l'objectif des 0,7 % gardait toute son importance.

34. On a souligné que la politique du commerce extérieur jouait un rôle majeur pour rétablir la stabilité et la croissance dans les pays touchés par la crise en Asie. Le rejet des mesures protectionnistes et un engagement clair de poursuivre la libéralisation complète du commerce extérieur et des investissements étaient essentiels à cet égard. La crise montrait combien il importait de favoriser une plus grande cohérence entre les politiques du commerce extérieur et les politiques macroéconomiques, sociales et autres. À cet égard, l'ONU pouvait jouer un rôle important pour faire prendre mieux conscience de ces interactions et pour dégager des normes internationales. Le renforcement de la coopération entre l'Organisation mondiale du commerce et les institutions de Bretton Woods était crucial, de même qu'une coopération plus étroite entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation mondiale du commerce. Cette dernière a été invitée à réfléchir aux possibilités de mieux envisager la cohérence à respecter entre ses activités et les besoins et préoccupations plus généraux de l'économie mondiale.

35. On a souligné qu'il fallait promouvoir le principe d'universalité dans le système commercial multilatéral dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce. On a demandé également que la procédure d'adhésion se déroule rapidement. Un grand nombre des pays qui négociaient leur entrée à l'OMC estimaient que le prochain cycle de négociations devrait être ouvert à la participation des pays intéressés indépendamment du fait qu'ils auraient ou n'auraient pas demandé à adhérer à l'Organisation mondiale du commerce. À cet égard, on a fait observer que les pays qui adhéraient à l'Organisation mondiale du commerce ne devaient pas être tenus de prendre des engagements plus exigeants que ceux pris par les pays qui avaient adhéré plus tôt à l'Organisation. On a demandé que les procédures d'adhésion en cours se déroulent rapidement.

36. On a souligné également que les arrangements commerciaux régionaux pouvaient contribuer considérablement à l'existence d'un système de commerce multilatéral solide et universel. Ces arrangements pouvaient aider à intégrer les pays en développement au système commercial mondial car ils les aidaient à développer et à diversifier leurs bases commerciales. Cependant, ces arrangements devaient respecter pleinement les règles et principes du système commercial international et adhérer au postulat du régionalisme ouvert. L'expérience acquise à travers ces arrangements pouvait être bénéfique pour le système commercial multilatéral.

37. On a estimé également qu'il était souhaitable que les politiques de l'environnement et celles du commerce extérieur se renforcent mutuellement. On a mentionné une proposition récente tendant à ce que l'Organisation mondiale du commerce convoque une réunion de haut niveau sur le commerce et l'environnement pour aider à sortir de l'impasse où se trouvaient les discussions et pour faire entrer la notion de développement durable dans l'ordre du jour de l'Organisation mondiale du commerce.

38. L'adoption par l'Organisation internationale du Travail (OIT) d'une déclaration sur les principes fondamentaux et les droits sur le lieu de travail a été jugée positive et l'on attendait avec intérêt des propositions au sujet d'un mécanisme pratique de suivi dans le cadre de l'OIT. Pour renforcer la protection sociale et environnementale au moyen d'incitations positives, plusieurs pays développés avaient commencé récemment à accorder, par l'intermédiaire de leur mécanisme SGP, des préférences supplémentaires aux pays en développement qui adoptent et appliquent les normes environnementales et sociales fixées internationalement.

39. On a relevé aussi que l'application de conditionnalités du commerce extérieur pour faire respecter des objectifs non commerciaux, notamment en rapport avec les normes pour l'emploi et pour l'environnement, pourrait nuire au bon fonctionnement du système commercial multilatéral.

40. Une délégation a mentionné le blocus économique de son pays, exercé par un pays développé au mépris des résolutions successives de l'Assemblée générale condamnant ce blocus, et a demandé son élimination totale et sans condition.

41. Quelques autres délégations ont déclaré qu'il fallait insister sur les risques créés par le recours excessif aux sanctions économiques imposées aux pays en développement. Deux délégations ont condamné le renouvellement automatique par le Conseil de sécurité des sanctions économiques contre leur pays malgré les appels lancés par l'Assemblée générale pour qu'il soit mis fin aux mesures économiques répressives et unilatérales. Une délégation a souligné que

l'Assemblée générale n'avait pas adopté ces résolutions par consensus.

42. Une délégation a soulevé le problème du commerce des bananes et a déploré la décision rendue par l'Organisation mondiale du commerce selon laquelle le traitement préférentiel des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) était contraire aux principes de l'Organisation mondiale du commerce. L'orateur a mis en garde contre le fait que l'application de cette décision provoquerait un abaissement du niveau de vie des populations de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et accélérerait la montée de la pauvreté. Une réforme fondamentale du règlement des différends s'imposait. Exerçant le droit de réponse, une délégation a déclaré que le règlement des différends commerciaux conformément à des règles établies mènerait toujours à des situations où des pays gagneraient dans certains cas, mais perdraient dans d'autres.

43. Enfin, un intervenant a estimé que le système des Nations Unies tout entier et la CNUCED en particulier devaient continuer à jouer un rôle actif pour aider les pays en développement, notamment par les moyens suivants :

a) Assurer une continuité dans son programme de travail entre les activités de recherche et les fonctions de création de capacités et de coopération technique;

b) Procurer des analyses objectives et approfondies des effets de la libéralisation et de toutes propositions en faveur d'une libéralisation plus poussée;

c) Renforcer la capacité des pays en développement de participer aux négociations commerciales;

d) Continuer à consacrer une grande partie de son activité à la création et au renforcement des capacités des pays en développement de pratiquer le commerce extérieur, en particulier pour les pays les moins avancés et l'Afrique, et augmenter substantiellement sa coopération technique dans le domaine du commerce extérieur;

e) Renforcer ses services d'information et de formation et renforcer la coopération technique pour élargir les capacités d'offre d'exportations des pays en développement;

f) Favoriser une plus grande cohérence entre les politiques mondiales du développement, des finances et du commerce pour que la capacité, pour les pays en développement, de bénéficier du renforcement des échanges commerciaux internationaux ne soit pas otage des imperfections des marchés financiers;

g) Faire en sorte que des facteurs structurels comme l'endettement, l'insuffisance du financement concessionnel pour le développement et les restrictions du transfert de technologie n'empêchent pas les pays en développement de

tirer parti des possibilités offertes par le système commercial multilatéral.

44. En conclusion, de nombreuses délégations ont félicité la CNUCED et l'Organisation mondiale du commerce pour l'excellente documentation qu'elles avaient établie en commun pour préparer le débat de haut niveau et les ont remerciées de leur contribution au bon déroulement des travaux.

Notes

¹ Voir *Legal Instruments Embodying the Results of the Uruguay Round of Multilateral Trade Negotiations, done at Marrakesh on 15 April 1994* (publication du secrétariat du GATT, numéro de vente : GATT/1994-7).

² Document de l'Organisation mondiale du commerce WT/LDC/HL/1/Rev.1.
